

Manuel - Utilisateurs UNIREG

Utilisation d'UNIREG "Gestion des Contribuables" Annulation du décès / veuvage

Unireg – v2.01



Manuel d'aide utilisateur - UNIREG»

Informations sur le document

Projet Vision 2010-Sirec

Titre Gestion des contribuables

Date 24.03.2009 Version Unireg V2.01 Auteur Annie Ourliac État Validé

Fichier UNIREG Menu_Annulation_Deces.doc

Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Mars 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Juin 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc



Table des matières

6	MENU A	ANNULATION	. 4
		NULATION DU DÉCÈS OU DU VEUVAGE	
		Déroulement d'une annulation de décès	
	6.3.2	Description du résultat de l'annulation de décès	5
	6.3.2.1	Partie fiscale	. 5
	6.3.2.2	2 Partie civile	. 5

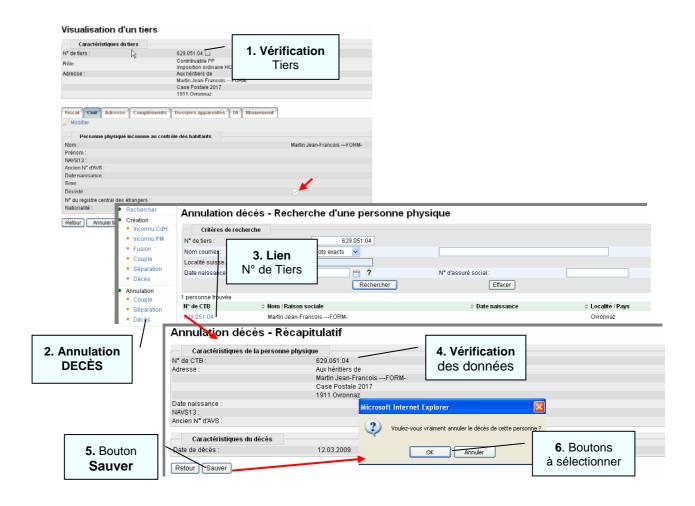


6 Menu Annulation

En cas d'erreur, l'utilisateur a la possibilité d'annuler certaines des opérations effectuées. Ces manipulations, peuvent cependant être lourdes de conséquences ; une prudence certaine est donc recommandée à l'usage.

6.3 Annulation du décès ou du veuvage

6.3.1 Déroulement d'une annulation de décès

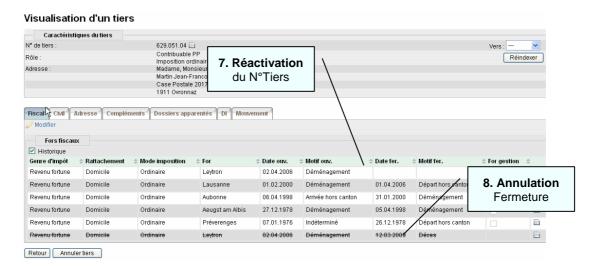


- 1. Avant d'effectuer l'annulation d'un décès, il est important de vérifier par le menu "Rechercher", la pertinence des données du tiers dont le décès doit être annulé. La case "décédé" doit être activée.
- 2. Le clic sur le menu "Annulation Décès" va relancer une recherche de limitée aux contribuables individuels, habitants ou non-habitants qui sont décédés ou veufs. Elle peut s'effectuer soit par le nom, soit par le N° de tiers, s'il est connu.
- 3. Dans le résultat affiché, le lien sur le N° du Tiers va générer la page "Annulation Décès -Récapitulatif" avec les données du tiers recherché ainsi que la date enregistrée du décès.
- **4.** Dans la page **"Annulation Décès Récapitulatif"**, les données du tiers doivent être à nouveau contrôlées avant d'exécuter la suppression du décès, car après l'action, la situation avant l'enregistrement à tort du décès est rétablie.
- 5. Le bouton "Sauver" va générer un message d'avertissement demandant de confirmer ou non l'annulation du décès. Le bouton "Retour" permet de revenir sur la page de "Recherche" des tiers.
- 6. Le "OK" valide l'action (annule le décès précédemment enregistré), le bouton "Annuler" permet de revenir sur la page en cours.



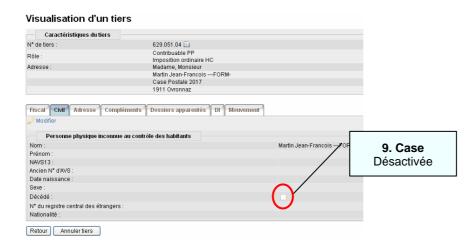
6.3.2 Description du résultat de l'annulation de décès

6.3.2.1 Partie fiscale



- **7.** Dans l'onglet **"Fiscal"**, les fors précédents aux caractéristiques identiques sont rouverts, à l'exception du motif et de la date de fermeture qui seuls sont supprimés.
- 8. Les fors fermés ainsi que le motif de fermeture sont annulés, barrés et gardés dans l'historique.
- Pour un contribuable membre d'un ménage commun, les fors fermés du ménage commun sont également annulés et des fors aux caractéristiques identiques, à l'exception du motif et de la date de fermeture, sont rouverts. De même, les rapports entre tiers de type « Membre du ménage » sont rouverts (suppression de leur date de fermeture)
- Si le conjoint survivant est présent, ses fors principaux et sa situation de famille, résultant du décès enregistré à tort, sont annulés.
- Si le défunt est présent, sa date de décès est effacée.

6.3.2.2 Partie civile



9. Dans l'onglet **"Civil"** suite à l'annulation décès, la case "décédé" est revenue à l'état précédent, c'est-à-dire désactivée.